



## APPEL A CANDIDATURES

### PROJET D'INSTALLATION D'UN MARAÎCHER BIOLOGIQUE SUR LA COMMUNE DE MAGESCQ

Note d'information complémentaire au dossier de candidature  
à retirer auprès de Chrystelle LAFITTE

 [chrystelle.lafitte@cc-macs.org](mailto:chrystelle.lafitte@cc-macs.org) ou sur [www.cc-macs.org](http://www.cc-macs.org)

06 81 43 17 41

#### DATES A RETENIR

Lancement de l'appel à candidature : le 4 février 2019

Limite du dépôt : 4 mars 2019 à 12h00

Visite collective du terrain préalable au dépôt des candidatures : 18 février 2019

## LE CONTEXTE

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) est composée de 23 communes dont 8 communes littorales (Labenne, Capbreton, Soorts-Hossegor, Seignosse, Soustons, Vieux-Boucau, Messanges et Moliets-et-Maâ) et 15 communes dans l'arrière-pays. Elle s'étend sur 611,92 km<sup>2</sup> et se structure autour de trois pôles : Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons et Capbreton.

Ce territoire est très attractif, sa population a augmenté de 21,75 % entre 1999 et 2006. Il accueille ainsi 8 nouveaux aquitains sur 100 chaque année.

Il est, par ailleurs, une destination touristique très attractive qui génère plus de 400 millions d'euros de chiffres d'affaires et qui regroupe plus de 45 % de la capacité d'accueil touristique du département des Landes.

MACS regroupe 6.5% des exploitations des Landes, et connaît depuis 2000 une perte continue des 166 exploitations (soit 31% des exploitations de MACS). Et pour cause, l'attractivité touristique et démographique du territoire tend à impacter l'activité agricole déjà fragilisée par d'autres facteurs internes à la profession.

L'agriculture sur ce territoire subit une forte pression foncière entraînant une constante diminution de la Surface Agricole Utilisée (SAU), représentant 17 % du territoire (données de 2012). MACS compte 378 exploitations agricoles situées majoritairement sur la frange sud-est du territoire (pouvant correspondre aux communes bordées par l'Adour).

Le tissu agricole local se caractérise par une majorité, en nombre, de petites exploitations n'excédant pas 20 hectares. Mais elles ne représentent que 1 206 hectares sur un total de 10 490 hectares soit 11 % de la SAU totale. Les exploitations entre 50 et 100 ha, bien que moins nombreuses sont les plus consommatrices d'espace puisqu'elles occupent 4 004 hectares soit 38% pour 57 exploitations.

Coexistent donc sur le territoire deux modes de développement agricole :

- une agriculture liée aux grandes coopératives agricoles à travers une logique de spécialisation et d'intensification productive,
- une agriculture liée aux exploitations individuelles, à travers une logique de proximité prenant en compte les ventes directes à la ferme...
- 

Le secteur agricole fait face à une réelle mutation, il doit s'adapter et se renouveler, face notamment à une demande des consommateurs toujours croissante de produits locaux et/ou biologiques.

Depuis quelques mois, MACS recense de nombreux projets d'installations agricoles (maraîchage biologique, permaculture, ...) et qui exprime des besoins importants de foncier, d'accompagnement technique et financier.

Concomitamment, la plateforme Agrilocal40 – dispositif numérique départemental permettant à tous les opérateurs de la restauration collective de mieux s'approvisionner localement tout en respectant la réglementation des marchés publics – a mis en exergue une demande croissante en fruits et légumes locaux et/ou biologiques au sein des restaurations collectives mais actuellement insatisfaite.

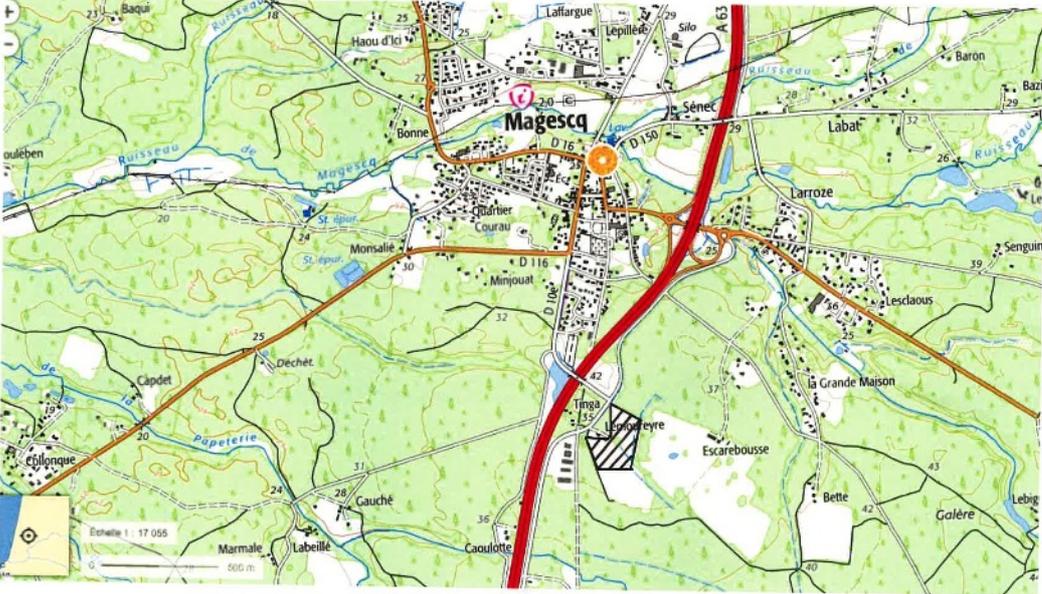
Face à ces enjeux, le dispositif « Espaces Tests Agricoles Landais – ETAL40 » déployé par le Conseil départemental des Landes en partenariat avec MACS et les partenaires du monde agricole, s'inscrit dans une action de solidarité, sociales et d'insertion notamment pour favoriser les initiatives des territoires en faveur de personnes en recherche d'emploi, développer le soutien à l'élaboration de projets professionnels en agriculture et en circuits-courts d'approvisionnement local. L'Espace Test Agricole de Magescq devrait accueillir deux futurs entrepreneurs à l'essai en maraîchage biologique afin de s'expérimenter en « condition réelle » pendant maximum 3 ans sur un site d'environ 3 ha.

Dans ce contexte, la volonté de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est de favoriser les conditions d'installation d'un producteur en maraîchage biologique sur le site de Magescq, de contribuer au développement de l'économie et de l'emploi local autour des circuits alimentaires de proximité.

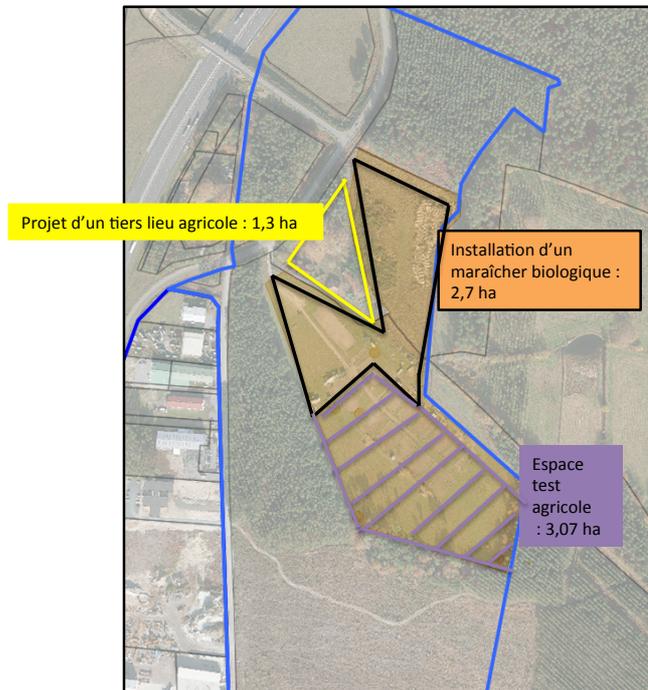
Au-delà du dispositif de l'ETAL40, MACS fait le choix de réserver 2,5 ha supplémentaires au maraîchage et d'accompagner l'installation durable d'un producteur de légumes sur le site agricole de Magescq.

LE SITE DE MAGESCO

SURFACE DESTINEE A L'INSTALLATION D'UN PRODUCTEUR EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE SUR MAGESCO



## LA ZONE AGRICOLE DU SITE DE MAGESCQ



2

### LES OBJECTIFS DU PROJET

- favoriser les conditions d'installation d'un producteur en maraîchage biologique sur le territoire communautaire
- favoriser l'économie et l'emploi du territoire autour des circuits alimentaires de proximité,
- contribuer à développer une alimentation durable et saine sur le territoire,
- alimenter la restauration collective en légumes biologiques favorisant les circuits de proximité.

### LES EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES DU SITE

#### Foncier agricole :

Une surface Agricole Utile de 2,5 ha sera mise à disposition de l'exploitant agricole. Un fermage avec un bail rural de 9 ans avec tacite reconduction sera proposé à l'exploitant agricole.

L'arrêté de la DDT/SEA N°2018-1144 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2018 classe les terres agricoles de Magescq (terres maraîchères) en catégorie 2. Le montant du fermage s'établira à 375 € par an pour les 2,5 hectares.

Un état des lieux entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et le futur candidat sera établi.

Les terres ont obtenu la certification biologique par l'organisme certificateur Ecocert en 2018.

Les parcelles concernées sont situées sur un sol sablo-sablonneux (plus de 90 % de sable) avec une faible teneur en matière organique et une réserve hydrique très faible. L'irrigation sera indispensable pour la mise en culture de cet espace.

La fertilité du sol est faible. Des apports en quantité de compost pour la matière organiques sont recommandés. Ils permettront d'améliorer sensiblement l'ensemble de la fertilité chimique du sol. L'analyse des sols est disponible sur simple demande auprès du service développement économique.

L'environnement immédiat des parcelles est constitué de prairies et de forêts. A proximité de cette surface agricole, se trouve actuellement une maison d'habitation, que la Communauté de communes souhaite rénover et transformer en tiers-lieu agricole (bureaux pour les maraîchers, salle de réunion, espace de vente collectif...).

#### Equipements agricoles et aménagements :

Une CUMA Maraîchage 40 a été créée et a fait l'acquisition de matériel agricole. Les deux entrepreneurs à l'essai installés sur l'ETAL40 seront adhérents de cette CUMA. Il sera proposé à l'exploitant agricole en maraîchage d'adhérer à cette CUMA et de ce fait de mutualiser le gros matériel agricole. Le réseau CUMA pourra également mettre à disposition du matériel lourd. Le petit matériel sera à la charge du candidat.

L'acquisition des serres et tunnel de stockage (chambre froide et station de lavage) seront à la charge financière du candidat. La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a acheminé les réseaux électrique et d'eau potable sur le site de Magescq. Les raccordements vers les serres et tunnel de stockage seront à la charge du candidat.

Une partie du site pourra être clôturée par la Communauté de communes MACS. Un forage de 26 mètres de profondeur est exploitable sur le site. Son débit, estimé à 40m<sup>3</sup>/h, est suffisant pour alimenter les systèmes d'irrigation du candidat et des 2 Entrepreneurs à l'Essai (ETAL40). Les systèmes d'irrigation primaire et secondaire seront à la charge du candidat.

Des toilettes sèches seront installées à compter du mois de mars 2019 sur le site.

L'organisation parcellaire devra permettre une production de légumes diversifiés et ainsi favoriser une diversité de débouchés locaux et/ou en faveur de la restauration collective.

#### LES MODALITES DE L'APPEL A CANDIDATURES

Les personnes intéressées devront contacter le service Développement Economique afin de manifester leur intérêt dans les meilleurs délais. Avant le dépôt de dossier de candidatures seront organisées :

- Visite collective du site le matin du 18 février 2019. Elle permettra d'évaluer le potentiel du site au regard de leur projet.

La date limite de dépôt de la candidature est fixée au 4 mars 2019 à 12h00. Les candidatures seront examinées avec l'appui des partenaires au projet. Des entretiens avec les candidats seront organisés début mars 2019. La sélection finale des candidats sera réalisée au mois de mars 2019.

#### LES DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier de candidature complet devra être envoyé par mail à [chrystelle.lafitte@cc-macs.org](mailto:chrystelle.lafitte@cc-macs.org) ou par voie postale : Communauté de communes MACS – Service Développement Economique - Allée des Camélias - 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier de candidature complété et signé :

- Photocopie du(des) diplôme(s) et attestations de stage,
- Photocopie du(des) contrat(s) de travail,
- Photocopie du permis de conduire,
- Attestation personnelle d'apport minimum en trésorerie (8 000 – 10 000 €)

#### LES CRITERES DE SELECTION

Les dossiers présentés pourront être variés mais chaque candidat devra, au minimum :

- avoir un cursus agricole (niveau IV) et/ou justifier d'une expérience significative dans le domaine,
- être autonome sur ses déplacements,
- disposer d'un projet professionnel abouti et sérieux,
- justifier d'un plan de financement cohérent et soutenu,
- être prêt à s'installer en avril-mai 2019.

CONTACT ET PROCEDURE DE RETRAIT ET DE DEPOT DE LA CANDIDATURE

Pour le retrait et le dépôt des dossiers de candidature et tout renseignement complémentaire :

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

Service Développement Economique - A l'attention de Chrystelle LAFITTE

Allée des Camélias

40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

mail : [chrystelle.lafitte@cc-macs.org](mailto:chrystelle.lafitte@cc-macs.org) / tél. : 06 81 43 17 41

<b>Date limite de dépôt des candidatures : le 4 mars 2019 à 12h00</b>
---

La date du cachet de la Poste fera foi. Toute candidature dont le cachet sera postérieur à la date limite sera automatiquement rejetée sans être ouverte. Votre candidature est à envoyer par mail et/ou par courrier.